



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Communiqué de presse

Mardi 21 septembre 2021

Camille LEDEMENEY  
Direction Communication  
camille.ledemene@lecotentin.fr  
02.50.79.16.35 / 06.82.26.20.92

# SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU COTENTIN

Mardi 21 septembre, le Préfet de la Manche Gérard GAVORY, le Président de l'Agglomération du Cotentin David MARGUERITTE et les membres du Bureau Communautaire, se sont réunis afin de signer le Contrat de Relance et de Transition Écologique du Cotentin (CRTE).

## Le CRTE, mode d'emploi

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique regroupe désormais dans un seul et même contrat, tous les soutiens que L'Etat octroie aux territoires, y compris les aides entrant dans le cadre du plan de relance, de Petites Villes de demain ou de Territoires d'Industrie.

Ce contrat, d'ambition écologique, doit également être générateur d'activités économiques et d'opportunités sociales.

Proposée aux territoires, cette nouvelle génération de contrats prend

également la suite des contrats de ruralité. Spécifique à chaque territoire, le CRTE est co-construit à partir de projets locaux, entre la collectivité locale et l'État.

A l'avenir, ce contrat a pour ambition d'intégrer les projets communaux mais également ceux des acteurs socio-économiques.

## Les axes du CRTE du Cotentin

Le plan d'actions du CRTE du Cotentin est structuré sur la base des 3 grands axes du plan de relance du Gouvernement, à savoir :

- La cohésion sociale et territoriale ;
- Les transitions énergétiques et écologiques ;
- La compétitivité et l'emploi.

Il est également adapté aux axes stratégiques qui composent le projet de territoire 2021-2026 de l'Agglomération du Cotentin et en cohérence avec les différentes contractualisations existantes entre l'État et les collectivités territoriales (EPCI, Communes).

Ainsi, le CRTE s'appuie sur 4 grandes ambitions du Cotentin :

**Ambition 1** : Faire du Cotentin un grand d'Europe

**Ambition 2** : Préserver la qualité de vie du Cotentin

**Ambition 3** : Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique

**Ambition 4** : La Communauté d'Agglomération, une administration du 21<sup>ème</sup> siècle

A ces quatre ambitions, un volet local a été intégré avec des projets communaux qui concourent aux objectifs du CRTE.

### **Des exemples d'actions**

Classé dans l'axe « cohésion sociale et territoriale », l'Agglomération a ainsi inscrit comme actions dans le contrat, la création de Maisons du Cotentin, l'extension du PSLA des Pieux ou encore la création de fauteuils dentaires.

Le volet « transition écologique et énergétique », aura notamment pour ambition de conduire une démarche de certification des services de l'eau et des déchets ou d'engager un programme de lutte contre les espèces invasives.

Pour l'axe « compétitivité », la rénovation d'Intechmer, la création d'une école de cuisine des produits de la mer ou le contournement Ouest de Cherbourg-en-Cotentin, s'ajoutent à la liste des actions de l'Agglomération.

Encadré par un comité de suivi qui sera chargé de faire le point sur l'avancement des différents contrats, le CRTE permettra notamment à l'Etat d'avoir une vision globale sur les actions en cours sur le territoire.

In fine, l'enjeu, pour les années à venir, sera de faire de ce CRTE un véritable outil intégrateur qui rassemble les actions des communes, des associations et des industriels qui contribuent à la transition écologique du territoire.

### **CONTACT :**

**Guillaume BENOIT**

Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation

guillaume.benoit@lecotentin.fr

Tél. : 02 50 79 17 74